

Courrier

du médecin vaudois

— Revue de la Société vaudoise de médecine



**Vivement 2010 !
Et que ça saute !**

**Notre dossier: Les médecins
et la SVM face au changement**



Sinuscan détecte les sinusites maxillaires ou frontales à l'aide d'une onde ultrasonique de 3 MHz se propageant idéalement dans les tissus mous mais pas dans l'air. Si la cavité est vide, il n'y a pas d'écho.

Plus d'informations sur www.atriumconcept.ch

Atrium Equipelement médical Informatique **Concept**

Electronique et informatique médicale

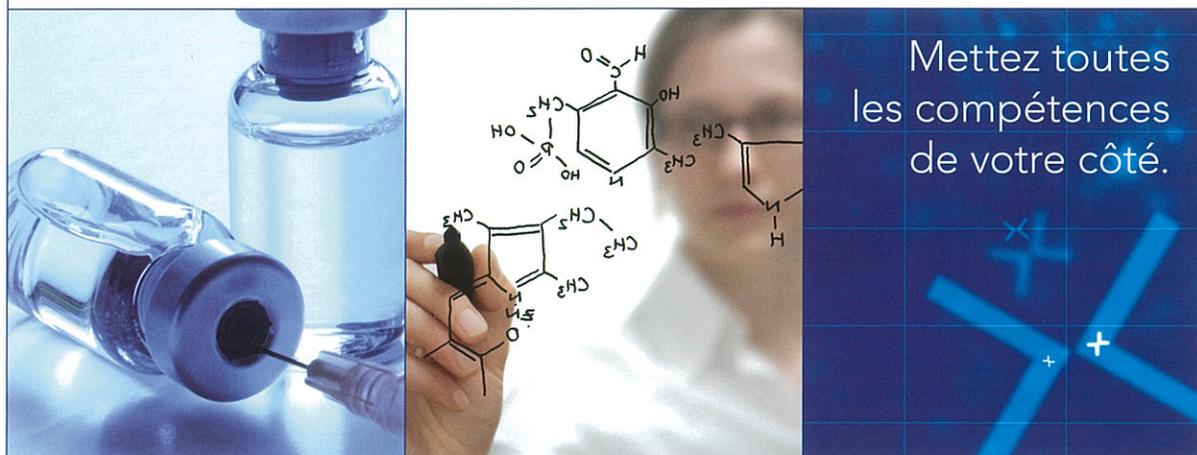
Ch. L'Arzillier 31
Tél. 021 784 16 74
www.atriumconcept.ch

1302 Vufflens-la-Ville
Fax 021 784 16 06
info@atriumconcept.ch

C O N S E I L V E N T E R É P A R A T I O N

www.futurebiolab.ch

AMS SA
FUTURE LAB
precision all the way



Mettez toutes les compétences de votre côté.

Des valeurs suisses reconnues au service des praticiens: diligence, expertise et fiabilité.

En partenariat avec ARGOTLab

BBR-LTC Ch. d'Entre-Bois 21 1018 Lausanne T 021 641 61 00 F 021 641 61 01	AMS Génétique Place de la Navigation 10 1006 Lausanne T 021 613 70 40 F 021 613 70 49	Analysa (VD) Rue de l'Hôpital 25 1400 Yverdon-les-Bains T 024 423 00 00 F 024 423 00 01	AMS Pathologie Ch. d'Entre-Bois 21 1018 Lausanne T 021 619 90 20 F 021 619 90 29	Immunosa Ch. d'Entre-Bois 21 1018 Lausanne T 021 619 90 20 F 021 619 90 29	AMS-MNS Av. de la Roseaie 72 1205 Genève T 022 704 07 04 F 022 704 07 10	Analysa (NE) Rue de la Serre 3 2000 Neuchâtel T 032 729 99 70 F 032 729 99 71
--	--	--	---	---	---	--



Compétences en milieu opératoire

MAQUET

ZUMTOBEL

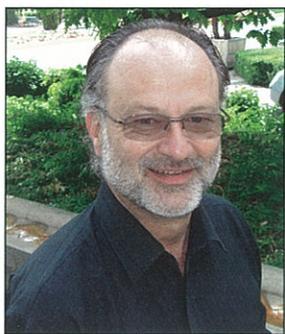
matachana

AESCU LAP®

Notre magasin est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18heures

En Budron C2
1052 Le Mont-sur-Lausanne
tél. 021 654 30 80
fax 021 652 44 10
e-mail: info@marcel-blanc.ch

Un partenariat privé-public peut s'établir autrement que dans le rapport de force



De tout temps les médecins ont assumé en plus de leur travail auprès de leurs patients des tâches au service de la collectivité. Certaines assez anecdotiques telles que médecins des samaritains, des pompiers, membres de commissions de salubrité, de commissions cantonales diverses, etc. Certaines demandant un investissement nettement plus important, en particulier la médecine scolaire et les services de soins à domicile. Toutes très mal rémunérées jusqu'à une époque récente et très mal reconnues par leurs bénéficiaires qui considéraient que c'était « la moindre des choses ». Sans parler de la garde, service à la société s'il en est, dont la charge pèse de plus en plus lourdement sur les médecins de premier recours, surtout dans les régions rurales. La loi en a fait une obligation légale sans que personne ne se demande si elle ne méritait pas reconnaissance et compensation.

Très clairement, la tendance de la société et de nos autorités est de demander aux médecins de s'impliquer de plus en plus dans des tâches de santé publique et de service à la communauté. Mais dans le même temps, nous avons le sentiment que certaines de ces instances, surtout au niveau fédéral, ne font que nous mépriser et nous considérer comme taillables et corvéables à merci.

Alors que faire ? Nous retirer dans le secret de nos cabinets pour ne nous occuper que de nos patients dans une relation individuelle et laisser les pouvoirs publics s'occuper de tout ce qui est communautaire ? Ou accepter le défi d'une implication dans la gestion de la santé ? Et à quelles conditions ?

Un des deals majeurs de ces prochaines années sera de déterminer si une collaboration entre médecins de cabinet et autorités, un vrai partenariat privé-public peut s'établir autrement que dans le rapport de force mais dans le respect des intérêts et des spécificités de chacun. A suivre...

*Dr Jean-Pierre Pavillon
Président de la SVM*

Sommaire

Dossier 3-11

Un air nouveau, certes quelque peu impalpable, souffle sur la politique de la santé suisse. Dans ce qu'on pourrait appeler le *New Deal* de la santé, nous avons retenu quelques thèmes pour ce dernier Dossier de l'année : les changements en cours, le partenariat privé-public, la nouvelle clause du besoin et les effets attendus de la politique fédérale, notamment les mesures urgentes.

SVM Express 10-11

AD du 26 novembre :
quoi de neuf ?

Calendrier médical vaudois 16

Portrait de membre 15

La création fait partie du quotidien de la Dresse Catherine Lomier Viret, psychiatre et ancienne membre de la Commission de déontologie de la SVM. Spécialisée en hypnose, elle accompagne la « re-création du patient ». Artiste et artisanne, elle voyage dans les contrées les plus reculées à la recherche de « ce que les gens font avec leurs ressources, leur créativité, leur imagination et les moyens qu'ils ont ».



les blanchisseries générales
www.lbgsa.ch



rue des petits champs 7
1400 yverdon-les-bains

tél. +41 24 42 42 061
fax +41 24 42 42 063

info@lbgsa.ch
www.lbgsa.ch

THE LINDE GROUP

PanGas

Du diagnostic à la thérapie.

Des gaz médicaux auxquels est associée
une gamme large et spécifique de matériels
et services.

PanGas: Living healthcare

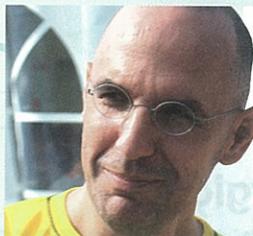
PanGas AG

Healthcare, Industriepark 10, CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300, Fax 0844 800 301, www.pangas-healthcare.ch



Ce qu'en pense...

Jean-Christophe Masson,
chef du Service de la santé publique



J.-C. Masson lors des 20 Km de Lausanne édition 2009.

Projets communs et solutions concertées

A l'heure où les médecins généralistes des régions périphériques ne trouvent plus personne pour reprendre leur cabinet, à l'heure où les urgences des hôpitaux sont surchargées, à l'heure où la garde médicale est difficile à assurer en toute région, à l'heure où les coûts de la santé pèsent sur les familles et les administrations publiques, il est temps de mettre autour de la table les partenaires privés et publics, les médecins libres praticiens et les services de l'Etat pour envisager des projets communs et des solutions concertées. Ce travail a commencé dans le canton de Vaud et je m'en réjouis.

Les médecins et la SVM face au changement

Nouvelle donne

Pierre-André Repond
Secrétaire général de la SVM

En quelques années, la santé s'est emballée. Sous l'effet d'une série d'évolutions et de pressions, les modèles économiques et organisationnels en place se heurtent à leurs limites et sont à la recherche d'un nouveau pôle ambulatoire.

La crise mais aussi la politisation du système de santé ont conduit à une série de mesures, telles la clause du besoin ou la réduction de tarifs, qui ont fini par miner le modèle du cabinet médical traditionnel, spécialement du cabinet individuel.

D'autres évolutions mettent les structures en place, notamment la libre pratique, au défi de se moderniser. Outre les mesures ci-dessus, les attentes des jeunes médecins ou la féminisation de la profession par exemple ont fini par créer un problème de relève, surtout sensible en médecine de premier recours et dans les régions périphériques pour l'instant. On est entré très rapidement dans une phase de transition où la première ligne médicale est contrainte à une adaptation urgente pour assurer sa pérennité. Elle est confrontée de fait à une exigence de modernisation et d'innovation rapide et pressée de migrer vers de nouvelles structures (tels des cabinets de groupes ou des centres médicaux), ce qui posera d'épineux problèmes de financement. Cette mutation

exige des formes d'appui pour lesquelles un nouveau réseau de compétences et un cadre doivent se mettre en place. A défaut de créer les conditions d'émergence d'un pôle ambulatoire structuré en dehors de l'hôpital mais apte à coopérer avec lui, nous risquons de changer de modèle de santé sans l'avoir réellement décidé.

L'hôpital est lui-même sous haute tension

Le modèle ambulatoire centré sur l'hôpital qui se profile par défaut, à en juger par la croissance annuelle à deux chiffres des recettes ambulatoires des hôpitaux depuis dix ans, s'il correspond à un virage ambulatoire attendu, présente aussi une série d'inconvénients. Il n'est ni conçu ni adapté à la prise en charge des pathologies courantes pour lesquelles il est par conséquent plus coûteux. Par ailleurs, cela entrave sa mission hospitalière première dont le financement de base n'est pas assuré, situation masquée par les prélèvements opérés sur l'ambulatoire et le privé dont l'avenir est incertain.

Dossiers médicaux personnalisés et tous vos imprimés médicaux

25 ans d'expérience de l'éthique médicale!



IMPRIMERIE
FLEURY

Imprimerie Fleury
Rue des Petits-Champs 13
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 425 90 19
F 024 425 62 12
www.imprimeriefleury.ch



Thérapies, appareils et installations.
Tour d'horizon de l'utilisation des gaz
médicaux.

PanGas – ideas become solutions.

PanGas Healthcare
Industriepark 10
CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301
www.pangas.ch

Linde Gas Therapeutics

PanGas

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne
Avenue de la Gare 9
Téléphone 021 321 03 00
Fax 021 321 03 01

Atrium *Equipement médical*
Informatique **Concept**

Electronique et informatique médicale

Ch. L'Arzillier 31 1302 Vufflens-la-Ville
Tél. 021 784 16 74 Fax 021 784 16 06
www.atriumconcept.ch info@atriumconcept.ch

CONSEIL VENTE RÉPARATION

**Heine – MacQuarie – MIR –
Nissei – Schiller – Welch Allyn**

- Matériels à usage unique
- Appareils pour le diagnostic
- Instruments de diagnostic
- Mobilier, etc.

Paradoxalement, une partie des problèmes qui mettent le modèle hospitalier sous tension a la même origine qu'en libre pratique. A titre d'exemple, la clause du besoin des cabinets médicaux qui a créé par contrecoup une nouvelle forme de pénurie médicale au sein même des hôpitaux ou encore le vieillissement de la population.

Des besoins accrus de coopération

L'évolution des maladies chroniques liées à la société mais aussi au vieillissement démographique exacerbe les besoins de coordination entre les acteurs, spécialement entre la ville et l'hôpital, le privé et le public. Sans suivi des informations sur les patients, leur prise en charge menace de devenir chaotique compte tenu de leurs trajectoires. Dans ces conditions et à défaut de disposer des interfaces nécessaires, la tentation existe pour les établissements qui en ont les moyens d'occuper le terrain. On assiste ainsi depuis quelques années à un déplacement non maîtrisé des frontières privé-public, ville-hôpital, stationnaire-ambulatoire, encore renforcé par l'évolution des technologies et les nouvelles habitudes de consommation médicales. Le système de santé est ainsi livré aux épreuves de force plus ou moins larvées entre les différents secteurs. Sans concertation, le risque est bien réel de

voir l'aspiration de l'activité médicale ambulatoire vers les hôpitaux s'accélérer sans pour autant permettre de répondre adéquatement aux besoins croissants de santé.

Les étapes d'un réel partenariat privé-public

Il n'est pas facile de plaider un tel partenariat dans un environnement général qui a parfois montré des difficultés à dialoguer avec la profession médicale, voire une certaine hostilité. De notre point de vue, c'est précisément le signe qu'il manque un instrument permettant à un véritable partenariat privé-public d'émerger dans ce secteur-clé sur la base de positions claires, négociées en vue de parvenir à une vision explicite et partagée du système de santé.

La première étape devrait porter sur le constat, la deuxième sur les perspectives et les moyens et la troisième sur la mise en œuvre. Il existe un précédent: l'organisation de la garde qui est régie par un mandat du secteur public au secteur privé. Bien que novateur, l'outil est encore imparfait car il ne postule ni réelle vision partagée ni examen approfondi des moyens requis. De ce fait, il ne saura à lui seul endiguer la crise qui menace à court terme ce secteur.

Innovation en marche

La modernisation de la profession est déjà perceptible. Le concept de garde se redessine, la formation en médecine générale se réinvente, les interfaces avec les autres acteurs (professionnels ou institutions) de la santé sont en voie de reconfiguration.

Pour autant, cette transition ne saurait être laissée à la seule loi de la nature sans faire courir de grands dangers à la population et mettre en faillite une partie de la couverture médicale. Il y a donc lieu et besoin de l'encadrer sans l'étouffer. Cela exigera aussi une volonté d'entreprendre et d'innover dans les mesures d'accompagnement des changements profonds qui sont à l'œuvre. Il faudra sans doute en passer par des états généraux de la médecine, notamment pour déterminer les moyens que la profession entend se donner pour maîtriser son avenir.

Y a-t-il une vie après le labo ?





Commandez en ligne votre babycase avec le guide postnatal

VOTRE PHARMACIEN VOUS REMETTRA LE BABYCASE SUR PRÉSENTATION DU BON QUE VOUS POUVEZ IMPRIMER VOUS-MÊME.

sur www.babyplanet.ch

TRÈS PRATIQUE ET SPÉCIALEMENT CONÇU POUR VOS DÉPLACEMENTS AVEC BÉBÉ, LE BABYCASE S'EMPORTE PARTOUT OÙ VOUS IREZ ET S'ATTACHE TRÈS SIMPLEMENT À N'IMPORTE QUELLE POUSSETTE.

VOUS Y TROUVEREZ, OUTRE LE GUIDE POSTNATAL BABYPLANET «DE LA NAISSANCE À LA PREMIÈRE BOUGIE», DE MULTIPLES ÉCHANTILLONS, BONS DE RÉDUCTION ET INFORMATIONS QUI NE MANQUERONT PAS DE VOUS AIDER DANS VOTRE NOUVELLE VIE DE PARENT.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

viapharma®



Société vaudoise de médecine



Formation continue et post-graduée en médecine d'urgence 2010

Urgences à domicile pour MPR

Dix-huit ateliers traitant les thèmes de:

- Urgences psychiatriques (2 ateliers)
- Arythmies
- Douleurs abdominales
- Dyspnée
- Réaction anaphylactique
- Douleurs thoraciques
- Triage / Trousse d'urgence
- Urgences neurologiques (2 ateliers)
- Urgences médico-légales (2 ateliers)
- Urgences pédiatriques (3 ateliers)
- Réanimation
- Traumatologie / hémostasie
- Coma

Trois groupes de huit à dix personnes dans trois salles de cours différentes.

Les 18 ateliers sont répartis sur six demi-journées de 13 h 30 à 17 h 30 (le jeudi).

Nous vous offrons la possibilité de vous inscrire à la série de cours suivante:

- 4 et 18 février 2010
- 15 avril 2010
- 6 et 27 mai 2010
- 10 juin 2010

Finance

Membre SVM/ASMAV: Fr. 400.- ensemble du cours.
Non-membre SVM: Fr. 440.-.

Lieu

Centre de formation La Rama, Montheron
Fondation Urgences Santé, Lausanne (cours du 10 juin 2010)

Renseignements et inscriptions

SVM
Secrétariat de la formation continue
tél. 021 651 05 18
e-mail: formationcontinue@svmed.ch

Médecin responsable

Dr Philippe Staeger, SVM, PMU
tél. 021 314 49 03
e-mail: philippe.staeger@hospvd.ch

Soutien par

Pfizer AG
Eli Lilly (Suisse) SA
AstraZeneca AG

Accréditation

Formation continue: 18 points (3 points/cours) SSMI/SSMG (label de qualité).

Formation post-graduée: validée pour le titre FMH en médecine interne.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Oui, je souhaite m'inscrire au cours de médecine d'urgence (février-juin 2010)

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature _____

SVM, chemin de Mornex 38
case postale 7443, 1002 Lausanne
tél. 021 651 05 05, fax 021 651 05 00

La signature de ce bulletin vous engage à acquitter la facture qui suivra

Réforme de la garde

Encore et toujours...

Dr Jean-Pierre Pavillon
Président de la SVM

L'organisation de la garde fait débat à la SVM au moins depuis quinze ans. Malgré des modifications multiples du règlement de la garde, nous sommes toujours en retard sur les événements et l'évolution de la démographie médicale.

Une chose au moins est claire: les ressources médicales du canton ne permettent plus de faire fonctionner le système actuel de 26 zones de garde. Certaines, urbaines, comptant plus de 20 gardiens, restent favorisées mais dans les zones rurales, la garde tourne avec 5 ou 6 médecins, parfois 2... Nous sommes arrivés au point de rupture. Un système radicalement différent doit être mis en place et très vite.

Trois exigences guident les membres d'un groupe de travail Bureau de la garde-AMOV constitué au printemps dernier: maintenir le rôle des médecins privés dans la prise en charge de l'urgence, rendre la charge de la garde acceptable dans les régions où elle ne l'est plus et ainsi lever un obstacle aux installations en périphérie et rendre la charge de la garde égale pour tous, où qu'ils exercent.

En pratique, on ne peut diminuer le nombre de gardes de chaque médecin qu'en réduisant drastiquement le nombre de secteurs. Pour atténuer les différences ville-campagne, il faut réunir les villes avec leur arrière-pays. Enfin, il faut prendre en compte les changements d'habitude des patients qui se rendent souvent directement à l'hôpital pour des pathologies qui ne le nécessitent pas vraiment.

Introduction d'un système qui a fait ses preuves

Notre réflexion a abouti à un système dit de «maisons de la garde» qui a fait ses preuves dans plusieurs régions alémaniques. En dehors des heures d'ouverture des cabinets, les médecins référeront les patients à la centrale téléphonique des médecins de garde. Celle-ci ferait un tri. Les patients qui nécessitent réellement une consultation et peuvent se déplacer seraient dirigés vers la maison de la garde où ils seraient

vus par un praticien expérimenté. Pour éviter des investissements inutiles, la maison de la garde devrait trouver place dans un lieu déjà existant, déjà équipé pour une activité médicale et situé au centre de la région qu'elle dessert. On imagine que dans bien des cas, ce pourrait être dans le service d'urgences de l'hôpital. Cela permettrait un partage des tâches, le praticien assurant les heures de fort afflux de patients et l'hôpital le reste des 24 heures. Mais d'autres solutions sont possibles. Parallèlement, une deuxième garde resterait nécessaire pour aller au domicile des patients non déplaçables.

Des changements d'habitudes pour tous

Si on diminue le nombre de secteurs de garde de 26 à 7, la charge de la garde redevient supportable. En plus, si la garde à domicile ne peut raisonnablement être assurée que par les médecins de la région, les maisons de la garde périphériques, elles, pourraient être renforcées par des gardiens de régions à forte densité médicale (y compris Lausanne), ce qui réalise l'égalité de traitement.

Par contre, les patients devraient changer leurs habitudes et accepter de se déplacer. Les distances pour les visites à domicile seraient accrues. Les modalités de collaboration avec les structures accueillant les maisons de la garde, dans leurs aspects financier et de responsabilité, ne sont pas encore résolues.

Quelles options avons-nous? Dénoncer la convention qui nous lie au canton? Renoncer au mandat d'organisation de la garde et dire «l'Etat n'a qu'à se débrouiller»? Vu l'obligation légale, nous n'échapperions pas à la garde, mais en perdrons le contrôle. Nous décharger sur les hôpitaux de l'entier des urgences déplaçables pour n'assumer que le domicile? Ce serait accélérer la mainmise des hôpitaux et du secteur public sur l'ambulatoire et mettre en péril à long terme l'existence même de la médecine libérale.

A nous de choisir!



Anne, ma sœur Anne...

Clause du besoin

La question de la relève reste au centre du débat

Véronique Matthey
Adjointe au secrétaire général

La clause du besoin va vivre une nouvelle prolongation. Le parlement a toutefois apporté des modifications significatives en prévoyant à la fois une extension et un rétrécissement du champ d'application de cette mesure.

Les cantons ont désormais la possibilité d'étendre cette mesure aux services ambulatoires des hôpitaux, après l'extension déjà opérée en 2008 aux institutions de soins ambulatoires. Par contre, les personnes au bénéfice d'un des titres postgrades fédéraux suivants sont exclues de cette mesure :

- médecine générale
- médecin praticien, pour autant que le praticien concerné ne soit pas au bénéfice d'un autre titre postgrade
- médecine interne, pour autant que le praticien concerné ne soit pas au bénéfice d'un autre titre postgrade
- pédiatrie.

La SVM a toujours marqué son opposition de principe à la clause du besoin. Elle a également systématiquement rappelé que c'est à la question de la relève nécessaire pour couvrir les besoins qu'il y avait lieu de s'atteler en priorité. Dans cette perspective, il est essentiel de ne pas donner de mauvais signaux ni des signaux contradictoires.

Chaque spécialité devra se prononcer

Dans la mesure où une régulation s'installe dans la durée, il est nécessaire de mettre en place des conditions permettant en réalité une co-régulation. Dans ce contexte, la SVM se trouve dans une position centrale du fait de l'appartenance de ses membres à tous les secteurs de l'activité médicale concernés (cabinets de ville, hôpitaux, cliniques, policliniques et ambulatoire hospitalier). Cet état de fait contribue à lui donner une vision large et complète de ces questions pour déboucher sur des consensus.

C'est dans cet esprit qu'une Conférence des présidents, réunissant les présidents de groupements de spécialités, a débattu de la clause du besoin et des adaptations à mettre en place pour apporter l'expertise souhaitée dans l'application de cette mesure. Dans ce contexte, on ne peut ignorer que l'ap-

plication stricte de la clause du besoin par d'autres cantons a une influence directe sur le canton de Vaud. Il y a lieu également de tenir compte d'une évolution sociétale tant dans la pratique que dans le recours aux soins. Afin que les préavis soient fondés sur des éléments objectifs, il a été décidé que chaque groupement de spécialité se prononce sur la « bonne » densité médicale compte tenu des spécificités vaudoises. En outre, afin d'anticiper les besoins, une cartographie du canton devrait être faite.

Un travail similaire de cartographie va démarrer dans le cadre du projet de réorganisation de la garde (voir article du Dr J.-P. Pavillon à la page 7) afin de déterminer notamment les besoins futurs en services médicaux ambulatoires.

A ce jour, l'arrêté cantonal d'application définitif de la clause du besoin n'est pas connu. En particulier, nous ne savons pas encore si le canton de Vaud exploitera l'extension de la clause du besoin à l'ambulatoire hospitalier et quelle procédure de préavis sera mise en place. Dans un souci d'égalité de traitement entre les institutions de soins ambulatoires et les services ambulatoires des hôpitaux, une telle extension serait justifiée. Et compte tenu de la représentativité de la SVM et des arbitrages auxquels elle peut procéder, elle doit être consultée.



Révision urgente de la LAMal

Un train peut en cacher un autre !

Véronique Matthey
Adjointe au secrétaire général

Débat sur les mesures urgentes, un débat fleuve qui contient son lot de surprises.

A l'heure où nous mettons sous presse, le dossier continue à faire la navette entre les deux Conseils. Des divergences subsistent et de nouvelles propositions surgissent à tout moment.

Le débat a longtemps été focalisé sur le ticket modérateur (taxe de 30 francs), alors que l'on savait pertinemment que cette mesure ne passerait pas la rampe, ce qui se confirme. Pendant ce temps, d'autres propositions ont fait leur chemin et c'est bien cela qui est inquiétant.

Revenons-en au début: révision urgente ou non urgente? Selon le Conseil des Etats, aucune des mesures lancées par Pascal Couchepin pour juguler les coûts de l'assurance maladie ne devrait être décrétée urgente. Autrement dit, le Conseil des Etats ne veut pas de remèdes limités à deux ou trois ans – ce qui serait le cas en admettant l'urgence – mais souhaite des décisions qui seront inscrites dans le droit courant et dureront donc plus longtemps.

A priori, cette proposition semble faire sens, mais lorsque l'on examine certaines mesures dans le détail, cela reviendrait à pérenniser des mesures inadéquates.

Durée du rapport d'assurance

Les assurés choisissant une autre franchise que la franchise de base se verraient imposer une durée minimum de contrat allant de deux à trois ans, selon les variantes. Cette proposition va à l'encontre d'un principe de base de la LAMal: le libre passage d'un assureur à l'autre. Une alternative consisterait à bloquer la franchise, tout en laissant la possibilité de choisir un autre assureur en cas de modification de prime car il est difficilement justifiable de « bloquer » un assuré auprès d'un assureur sans, qu'il puisse connaître les primes à payer les années suivantes. Ou alors, c'est admettre que la concurrence n'a pas la même valeur pour tous les acteurs...

Baisse des tarifs en cas de forte augmentation des coûts

Le projet propose de donner au Conseil fédéral la compétence de baisser, par voie d'ordonnance et de manière ciblée, les valeurs du point tarifaire convenu dans les cantons connaissant une hausse des coûts supérieure à la moyenne dans le secteur ambulatoire. Sans parler du fait que nous sommes les seuls partenaires à disposer d'un instrument de pilotage des prestations et des coûts en commun avec les organismes payeurs, cette mesure ignore la vraie question qui est celle des volumes. En outre, elle revient à supprimer toute possibilité de recours contre la décision du Conseil fédéral. Inutile de citer l'exemple de la liste des analyses dans ce contexte !

Convergence nationale de la valeur du point

Selon le projet, un point tarifaire uniforme devrait être appliqué à tous les fournisseurs de prestations dans chaque canton si un tarif à la prestation est appliqué et que les partenaires n'ont pas convenu d'un point tarifaire national. Pour le canton de Vaud, cela aboutirait fatalement à une baisse conséquente de la valeur du point. Autrement dit, les résultats des négociations de ces dernières années seraient perdus, quand bien même ils sont conformes aux principes mis en place par la LAMal.

Dans ce débat, aux impacts évidents pour les médecins vaudois, une seule question se pose: qui sont nos alliés ?

Manifestation du 27 juin 2002 contre l'introduction de la clause du besoin.



Dossier complet sous www.svmmed.ch, espace membres, LAMal 2009.

Prix de la Fondation médecine sociale et préventive 2010-2011

Comme de coutume, nous vous informons des délais de dépôt de dossier pour le prix annuel de la Fondation de médecine sociale et préventive de Lausanne. Informations et détails sur notre site www.svmed.ch espace membres, rubrique presse/CMV.

Délai de dépôt des candidatures:
31 mars 2010
(date du timbre postal)

Adresse: Prix de la Fondation de médecine sociale et préventive, Lausanne
Commission des prix et concours de la Faculté de biologie et de médecine,
Décanat de la Faculté de biologie et de médecine,
rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne.

Agenda

Dates des Assemblées 2010 des délégués de la SVM:

36e AD – Jeudi 25 mars de 14 h à 18 h à la Salle des fêtes du Casino de Montbenon.

37e AD – Jeudi 24 juin de 14 h à 18 h à la Salle des fêtes du Casino de Montbenon.

38e AD – Jeudi 2 décembre de 14 h à 18 h à la Salle des fêtes du Casino de Montbenon.

Prochaines parutions

No 1/2010 11 février 2010
(délai rédactionnel 13.01.2010)

No 2/2010 18 mars 2010
(délai rédactionnel 13.02.2010)

Prochain délai pour les annonces SVM Express concernant la période du 15 février au 18 mars 2010
Délai rédactionnel: 18 janvier 2010

L'Ecole La Source fête ses 150 ans et change de président

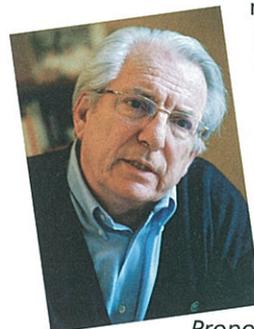
Le Dr Claude Willa a présidé l'Ecole La Source pendant seize ans. Il vient de passer le flambeau à Georges-Henri Meylan, ingénieur et chef d'entreprise. Que pense Claude Willa de l'évolution des rapports entre médecins et infirmières ?

Dr C.W.: De nombreux paramètres évoluant de façon intriquée sous-tendent cette question. En même temps que la société et ses diverses composantes, la profession infirmière a évolué considérablement ces trente dernières années en prenant, grosso modo, une direction d'autonomie en regard des horizons dont elle venait.

Pendant plusieurs décennies, pour ne pas dire plusieurs siècles, elle est traditionnellement restée une profession féminine, à teinte parfois religieuse, en tout cas charitable, concernant d'abord une aide aux malades, aux pauvres et aux démunis. Elle a eu beaucoup de difficultés et il a fallu bien des efforts pour lui imprimer une direction indépendante, laïque, rémunérée, faisant l'objet d'un apprentissage et d'études spécifiques. Il faut relever là le rôle de Madame Valérie de Gasparin qui a fondé l'Ecole La Source, en pionnière vigoureuse qu'elle était. La profession s'est progressivement libérée de son ancrage fort dans l'activité médicale stricte, devenant autonome dans le monde des études, du travail et des politiques sociales et sanitaires. Les interventions des infirmières et des infirmiers s'insèrent maintenant dans d'innombrables domaines techniques certes,

mais aussi dans la prise en charge d'un accompagnement médico-social, dans l'éducation, la prévention ou une activité de recherche.

La Rhétorique professionnelle s'enrichit maintenant de l'étude de matières nouvelles comme la philosophie, l'éthique ou l'anthropologie. On voit là un éventail s'ouvrir, qui se déplie et se développe rapidement, objet de qualités professionnelles de plus en plus variées. C'est dire que la relation du médecin et de l'infirmière est de plus en plus celle d'un partenariat aux nombreuses facettes communes qui doivent faire l'objet d'une approche efficace et consensuelle et non pas de je ne sais quelle rivalité, comme d'aucuns voudraient continuer à le faire accroire. Ils sont tous les deux au service de la communauté qui a besoin pour vivre, comme disait Kant, «de soins et de culture». Voilà une bien belle profession de foi politique...



Propos recueillis par AF

A vos agendas

Prochaines conférences juridico-financières

Cycle DuoThéma 2010

8^e DuoThéma **jeudi 29 avril 2010**
Thème SVM (sous réserve)
Débiteurs d'honoraires – aspects pratiques, solutions, alternatives

9^e DuoThéma **jeudi 30 septembre 2010**

10^e DuoThéma **jeudi 11 novembre 2010**

Toute idée de thème et/ou de conférencier est la bienvenue:
Service aux Membres de la SVM – info@svmed.ch – ☎ 021 651 05 00



Après les débats de la dernière Assemblée des délégués de l'année...

La dernière Assemblée des délégués de l'année 2009 s'est tenue le 26 novembre 2009. Elle a été marquée par l'arrivée de deux nouveaux membres au comité et une amorce de réflexion sur un partenariat privé - public.

Des changements importants au niveau du comité sont à signaler: les Drs Grob et Steinhäuslin, après douze ans d'activités au comité, sont arrivés au terme de leur mandat. Le Dr Magnusson a pour sa part donné sa démission, en raison d'une nouvelle activité professionnelle à Fribourg, après sept années au comité. Les membres sortants du comité ont été chaleureusement remerciés. L'AD a élu la Dresse Elisabeth Gollut et le Dr Philippe Eggimann membres du comité. Les vice-présidents de la société sont la Dresse Véronique Monnier-Cornuz pour les médecins libres praticiens et le Dr Bertrand Vuilleumier pour les médecins hospitaliers.

L'AD a également procédé aux élections suivantes:

- le Dr Benoît Roethlisberger a été réélu au poste de président de la Commission de déontologie;
- la Dresse Véronique Monnier-Cornuz a été élue déléguée à la Chambre médicale et le Dr Hugues Burkhalter suppléant.

Pour clore l'année 2009, l'AD s'est également prononcée sur les points suivants:

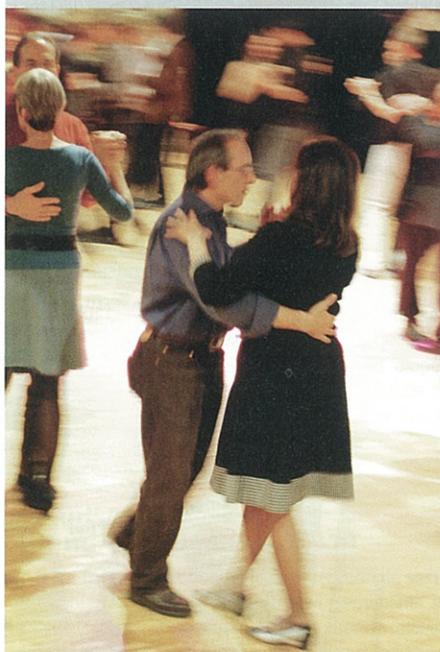
- les 38 candidats à l'adhésion à la SVM ont tous été acceptés (liste disponible sous www.svmed.ch, espace membres, assemblée des délégués);
- les comptes 2008 de la société ont été acceptés à l'unanimité, sans opposition ni abstention;
- le budget 2010 a également été accepté à l'unanimité, sans opposition ni abstention;
- les comptes 2008 et le budget 2010 de la CAFMED ont été acceptés à l'unanimité.

Dans son rapport, le président a fait le point sur la réforme en cours du système de garde. Il a rappelé les principes guidant la réforme: la charge de la garde doit être rendue supportable et doit être similaire quel que soit le lieu d'installation; la garde ne doit plus être un frein à l'installation dans les régions périphériques et enfin la rentabilité de la garde doit être assurée. Bien qu'un cadre cantonal soit souhaité, il sera également tenu compte de certaines particularités locales. La réflexion doit se poursuivre notamment sur les éléments suivants: localisation des maisons de la garde hors/dans hôpital, responsabilité et participation de l'Etat.

Le président s'est également arrêté sur la convention cantonale. Bien qu'appliquée depuis le 1er janvier 2008, cette dernière doit encore être ratifiée par le Conseil d'Etat. Il s'avère que cette ratification n'est pas acquise. Le comité de la SVM a donc demandé au conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard d'entamer une réflexion plus globale, notamment sur la manière d'aménager les collaborations entre le privé et le public. A ce stade, un constat est partagé: il est nécessaire de renforcer l'ambulatoire privé pour garantir l'équilibre du système de santé. Il faut maintenant définir les moyens et les compétences nécessaires à cette restructuration du secteur ambulatoire privé. Cela passera certainement par un mode contractuel.

Bien que ces réflexions puissent sembler éloignées des luttes de ce début d'année, ce n'en est pourtant que la suite logique. Lors du combat sur le laboratoire, la SVM a en effet pu mesurer le danger de l'isolement. Il ne fait aucun doute que les débats se poursuivront en 2010!

...le tango



Vigousse

Le petit satirique romand

Abonnez-vous!

Oh oui, je m'abonne à l'hebdomadaire Vigousse et je choisis la formule suivante:

- 1 an (43 numéros dont 2 spéciaux) CHF 140.- TVA et frais de port compris
- Etudiants, chômeurs, rentiers AVS/AI, 1 an CHF 100.- TVA et frais de port compris
- Soutien moral dès CHF 200.-, (inscrire le montant): CHF _____

Vous pouvez également vous abonner directement en ligne sur www.vigousse.ch
ou par téléphone: + 41 (0) 21 695 95 81

Mes coordonnées

Mme Mlle M.

Nom _____ Prénom _____

Rue/N° _____

NPA/Localité _____

Tél. privé _____ E-mail _____

Date _____ Signature _____

Offrir en cadeau! Je souhaite offrir un abonnement à:

Coordonnées du bénéficiaire

Mme Mlle M.

Nom _____ Prénom _____

Rue/N° _____

NPA/Localité _____

Tél. privé _____ E-mail _____

Vigousse adressera une carte en votre nom au bénéficiaire pour l'informer de l'abonnement cadeau.

Offre réservée à la Suisse uniquement. Si par malheur le nombre suffisant d'abonnés minimum n'est pas atteint fin décembre 2009, nous nous ferons le triste plaisir de vous rembourser!

A retourner par fax au (0)21 695 95 95 ou par courrier à:

Vigousse SàRL - Service des abonnements
Boîte postale 74
CH-1025 Saint-Sulpice



Vigousse-abb-octobre 09/2

Transfert du dossier médical: qui paie quoi, quand ?

Plusieurs dispositions légales consacrent le droit du patient d'accéder à son dossier médical. C'est notamment le cas de l'article 24 de la loi sur la santé publique.

Selon cette disposition, « le patient a le droit de consulter son dossier et de s'en faire expliquer la signification. Il peut s'en faire remettre en principe gratuitement les pièces, en original ou en copie, ou les faire transmettre au professionnel de son choix. » Pour les contours de ce droit, nous vous renvoyons au CMV de décembre 2008, page 10.

Si l'on s'en réfère à la réglementation, ce droit d'accès est donc gratuit. En principe. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles qu'une facturation peut avoir lieu. Cela pourrait être le cas

lorsque les renseignements demandés ont déjà été communiqués récemment au patient. Si le dossier médical est très volumineux, une entrevue préalable entre le médecin et le patient peut parfois mener à une solution. En revanche, il n'est pas possible d'invoquer le motif du volume de travail considérable si celui-ci résulte d'une mauvaise organisation ou gestion des fichiers; le patient ne doit pas en faire les frais.

Si le médecin fait un travail supplémentaire, soit l'analyse du dossier pour en faire un résumé au lieu de sa simple transmission comme demandé, qui doit en supporter les coûts? Tout dépend des circonstances:

– Si le patient demande un tel résumé, le médecin peut le facturer, moyennant information préalable du patient;

– Si le médecin prend l'initiative d'un tel résumé, sans demande expresse du patient ou du nouveau médecin traitant, il ne pourra pas facturer cette prestation.

La situation est plus délicate lorsque le nouveau médecin traitant demande un résumé au confrère qui l'a précédé auprès du patient. Là aussi, la double condition de mandat donné par le patient et d'information préalable devrait être réunie pour envisager une facturation.

Véronique Matthey, juriste

Calendrier médical du 11 janvier au 28 février 2010

• Mardi 12 janvier 2010

8h30-10h: Conférence du mardi du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – «L'expérience du cancer par l'enfant et l'adolescent et leur famille», Dr Daniel Oppenheim, Paris. Salle Lucien-Bovet, SUPEA, rue du Bugnon 23A, 1011 Lausanne. Renseignements: supea.formation@chuv.ch

• Jeudi 14 janvier 2010

9h-17h: Formation continue de la Fédération de soins du Chablais et de l'ASCOR – «Savoir mieux s'organiser. Plus efficace et moins stressé», M. Bruno Savoyat, directeur, formateur et coach à IBT Genève et M. Bernard Ohl, formateur à IBT Genève. Hôpital du Chablais, site d'Aigle, chemin du Grand-Chêne, 1860 Aigle. Renseignements: www.reseau-ascor.ch

• Jeudi 21 janvier 2010

8h-12h: Jeudis de la Vaudoise – formation continue: «Acquisitions thérapeutiques 2009». CHUV, Auditoire César-Roux, Lausanne. Renseignements: Commission de la formation continue, tél. 021 651 05 05, e-mail: formationcontinue@svmed.ch

9h-11h30: Colloques 2010 du Service de dermatologie et de vénéréologie du CHUV – Grand colloque «Trichologie: from stem cells au traitement des alopecies», Prof. R. Toftfard, Karolinska Institute, Suède et Dr P. de Viragh, CHUV, dermatologie. Auditoire Beaumont, CHUV. Renseignements: www.chuv.ch/der

• Jeudi 28 et vendredi 29 janvier 2010

9h-17h: Formation continue de la Fédération de soins du Chablais et de l'ASCOR – «Travail, sentiments et besoins: comment les gérer. Approfondissement module 2», Mme Anne Bourrit, formatrice certifiée en

Communication non-violente, Genève. Hôpital du Chablais, site d'Aigle, chemin du Grand-Chêne, 1860 Aigle. Renseignements: www.reseau-ascor.ch

9h-11h30: Colloques 2010 du Service de dermatologie et de vénéréologie du CHUV – Book Club «Clinique et prise en charge de la morphee chez l'enfant», Dresse S. Christen, CHUV, dermatologie. Auditoire Beaumont, CHUV.

Renseignements: www.chuv.ch/der

• Samedi 30 janvier 2010

11h-13h: Conférence publique de la Société suisse de psychanalyse – «Le rêve: le contenu ou la fonction?», Carole Kaelin. Uni-Mail, boulevard Carl-Vogt 40, 1205 Genève. Salle encore non précisée. Renseignements: www.cprs.ch

• Jeudi 4 février 2010

9h-17h: Formation continue de la Fédération de soins du Chablais et de l'ASCOR – «Erreurs professionnelles, apprentissage par les erreurs. Lever le tabou», M. Jonathan Klein, infirmier, psychologue diplômé FSP, Lausanne. Maison de retraite de Burier, avenue Bosquets-de-Julie 67, 1815 Clarens. Renseignements: www.reseau-ascor.ch

9h-11h30: Colloques 2010 du service de dermatologie et de vénéréologie du CHUV – Grand colloque «Approche pratique en hématologie pour le dermatologue», Prof. M. Duchosal, CHUV, hématologie. Auditoire Beaumont, CHUV. Renseignements: www.chuv.ch/der

13h-16h: Séminaire Clinique, neurosciences, sciences humaines et sociales de l'IUHMS – «Nouvelles perspectives cliniques et thérapeutiques en neurochirurgie», Marc Levivier, Service de neurochirurgie, CHUV et FBM. IUHMS, Falaises 1, 1005 Lausanne. Renseignements: e-mail: hist.med@chuv.ch ou tél. 021 314 70 50.

PUBLICITÉ



RIGOLET SA
Depuis 1969 à votre service

Grand-Rue 92
1820 Montreux

Téléphone 021 963 07 08
Téléfax 021 963 14 07

Les cabinets médicaux
sont notre spécialité

Budget d'installation

Gestion comptable et fiscale

Décomptes salaire du personnel

Assurances sociales

Expert fiduciaire diplômé

Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires

**Prochain délai
pour les annonces du calendrier
concernant la période
du 1er mars au 11 avril 2010**

**Délai rédactionnel:
21 janvier 2010**

Marcel Blanc vous accueille

Marcel Blanc est depuis cinquante ans votre partenaire pour vos investissements de matériel médical. Vous bénéficiez d'un éventail complet de prestations allant du conseil à la maintenance.



Nous sommes orientés exclusivement vers votre satisfaction et la qualité irréprochable de nos produits et de nos services.

Entrez, installez-vous confortablement dans notre salon, nous développerons vos idées et réaliserons ensemble vos projets. Nous accomplissons vos désirs depuis votre concept.

Chez nous, vous aurez loisir de voir, toucher et comparer les équipements.

Pour vous, nous avons aménagé notre exposition afin que vous vous sentiez chez vous, au plus proche de votre pratique quotidienne.

Les plus grandes marques vous sont désormais présentées en situation et par gamme. Vous trouverez cinq cabinets arrangés par spécialité et par niveau de prestation.

Vous êtes les bienvenus, nous nous réjouissons de vous accueillir.

En Budron C2 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 654 30 80 – Fax 021 652 44 10
www.marcel-blanc.ch

Courrier du médecin vaudois

Revue de la Société vaudoise de médecine

Société vaudoise de médecine
Chemin de Mornex 38 – 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05 – Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch – www.svmed.ch

Rédacteur responsable
Pierre-André Repond, secrétaire général / PAR

Secrétaires de rédaction
Catherine Borgeaud Papi / CBP
Agnès Forbat / AF (Pleon C-Matrix, Lausanne)

Comité de rédaction du CMV
Dr Georges Buchheim
Dr Louis-Alphonse Crespo
Dr Jean-Philippe Grob
Dr Henri-Kim de Heller
Dr Jean-Pierre Pavillon
Dr Jean-Pierre Randin
Dr Patrick-Olivier Rosselet
Dr Francis Thévoz
Véronique Matthey, juriste/VMA

Réalisation et régie des annonces
inEDIT Publications SA
Chemin des Jordils 40
Case postale 135 – 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95 – Fax 021 695 95 51

Illustrations
Couverture: Fariba De Francesco et Yves Giroud
Photos: Fariba de Francesco et CBP

Le Comité de la SVM encourage ses membres à adresser un courrier de lecteur à la rédaction du CMV. Il prie toutefois les auteurs de se limiter à un texte de 1500 caractères au maximum, espaces compris. Si le texte devait dépasser cette longueur, des coupures pourraient être apportées par la rédaction.

Le Comité de la SVM rappelle que la présence d'un encart publicitaire dans le CMV n'engage pas la SVM.

Formation continue

Jeudi de la Vaudoise

CHUV

21 janvier 2010

Auditoire César-Roux

Acquisitions thérapeutiques 2009

Organisateurs: Prof. Alain Péroud et Prof. Gérard Waeber

ATTENTION! NOUVEL HORAIRE!

8 h	Accueil
8 h 30-9 h 30	Séance plénière: <i>Modèles de prédiction clinique</i> : sont-ils utiles pour le praticien? Professeur-associé: Drahomir Aujesky, Service de médecine interne (CHUV) <i>Bilan de santé: mise à jour 2010</i> Professeur-associé: Jacques Cornuz, Policlinique médicale universitaire
9 h 30	Pause café
10 h-11 h 45	Séminaires interactifs avec Cadres: Dr P. Bodenmann, Dr B. Favrat, Dr N. Rodondi, Prof. J. Cornuz, Dr P. Vollenweider, Dr O. Lamy, Prof. D. Aujesky et Prof. G. Waeber Chefs de cliniques: Dr M. Méan, Dr J. Donzé, Dr F. Tache, Dr R. Stadelmann, Dr O. Pasche, Dr N. Seen, Dr D. Nanchen et Dr J. Ombelli

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires



Dresse Catherine Lomier Viret

A la découverte des autres à travers ce qu'ils font

La maison de Catherine Lomier Viret a des apparences de musée vivant. Le guerrier Qin à l'entrée, mais aussi les nombreux tableaux qui ornent les murs, ainsi que les mannequins vêtus d'habits richement brodés, tout témoigne de la passion des Lomier Viret pour l'art et l'artisanat de contrées lointaines.

Née à Bâle, Catherine Lomier Viret a grandi et étudié à Lausanne. Son père la rêve ambassadrice, elle deviendra médecin. Sportive, elle fait partie de l'équipe suisse d'escrime et remporte, plus tard, le championnat mondial des médecins escrimeurs. Aujourd'hui, avec son mari, elle pratique la course à pied et garde un souvenir particulièrement lumineux du marathon du Médoc, couru l'année de ses 50 ans. De son parcours professionnel, Catherine Lomier Viret retient qu'elle a longtemps exercé la médecine générale, tout en s'intéressant à la psychiatrie qu'elle trouvait « plus créative ». Au fil de la conversation, elle rend hommage au Pr Jean-Marie Matthieu, son maître de thèse en neurochimie et par ailleurs aussi brillant escrimeur.

L'amour de l'art, de l'artisanat... et de l'artisan

L'approche du monde des arts remonte à l'adolescence de la Dresse Lomier Viret, entre autres grâce à un professeur de dessin qui l'a incitée à fréquenter des expositions et à mettre en mots ce qui la touchait. « J'ai même rencontré mon mari grâce à la peinture, puisqu'il était propriétaire d'une galerie lausannoise », confie-t-elle dans un grand rire. C'est à cette période qu'elle prend des leçons et se met à peindre, puis à exposer, notamment dans sa maison de Valeyres-Montagny qui a longtemps aussi servi de galerie avant d'abriter, depuis 1998, le cabinet médical. Dans le musée imaginaire de Catherine Lomier Viret, on trouve surtout de l'art abstrait et la couleur bleue. Nicolas de Staël y occupe la place privilégiée, entouré de Klee, de Van Gogh et de Soutine dont la folie créatrice l'émeut particulièrement.

Catherine Lomier Viret cultive une autre passion: le textile, à l'instar peut-être de ses aïeules qui ont été actives dans la mode. Elle crée des vêtements que,

contrairement à sa peinture, elle garde jalousement pour elle. L'intérêt pour les autres, pour l'artisanat et pour de nouveaux horizons se traduit tout naturellement pour le couple Lomier Viret par des voyages, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Vietnam et surtout en Chine, à la rencontre de peuplades primitives. La Dresse Lomier Viret parle avec respect et une certaine tendresse de ces femmes qui travaillent dur dans les rizières des contrées les plus reculées de Chine. Elle est touchée par leur talent et le soin qu'elles vouent à broder leurs habits, à décorer les objets de la vie quotidienne. Elle admire leur volonté de perpétuer une tradition malgré le peu de reconnaissance dont jouit leur précieux travail.

Si l'échange avec ces femmes et ces hommes n'est pas riche en paroles, il n'en est pas moins intense: Catherine Lomier Viret sait qu'ils apprécient son intérêt sincère et le regard qu'elle porte sur leur artisanat, sur leur art. Le dialogue passe à travers les objets et à travers le secret de leur fabrication. C'est dans cet esprit qu'elle cite la plus récente de ses découvertes dans le domaine des textiles, soit la dentelle aux fuseaux, un art en voie de disparition qu'elle est heureuse d'exercer sous la houlette d'une dentellière neuchâteloise.

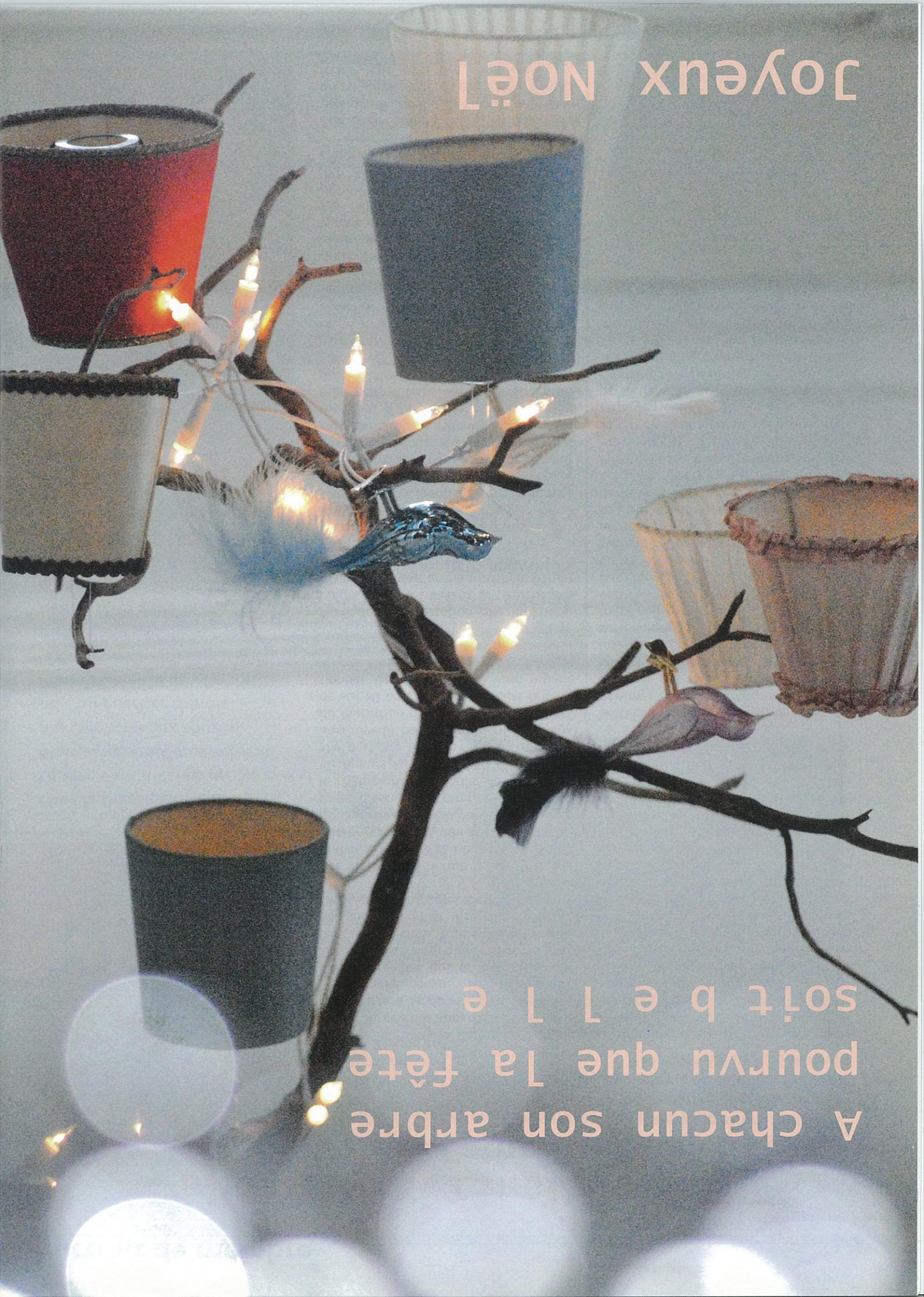
Plus habituée à écouter les autres qu'à parler d'elle, la Dresse Lomier Viret se confie néanmoins volontiers. Elle regarde son interlocuteur avec intensité et veille à trouver le mot juste pour raconter ce qui lui tient à cœur. Questionnée sur ses projets et ses rêves, Catherine Lomier Viret déclare sereinement qu'elle a la chance de les réaliser ! Qui dit mieux ?

Agnès Forbat

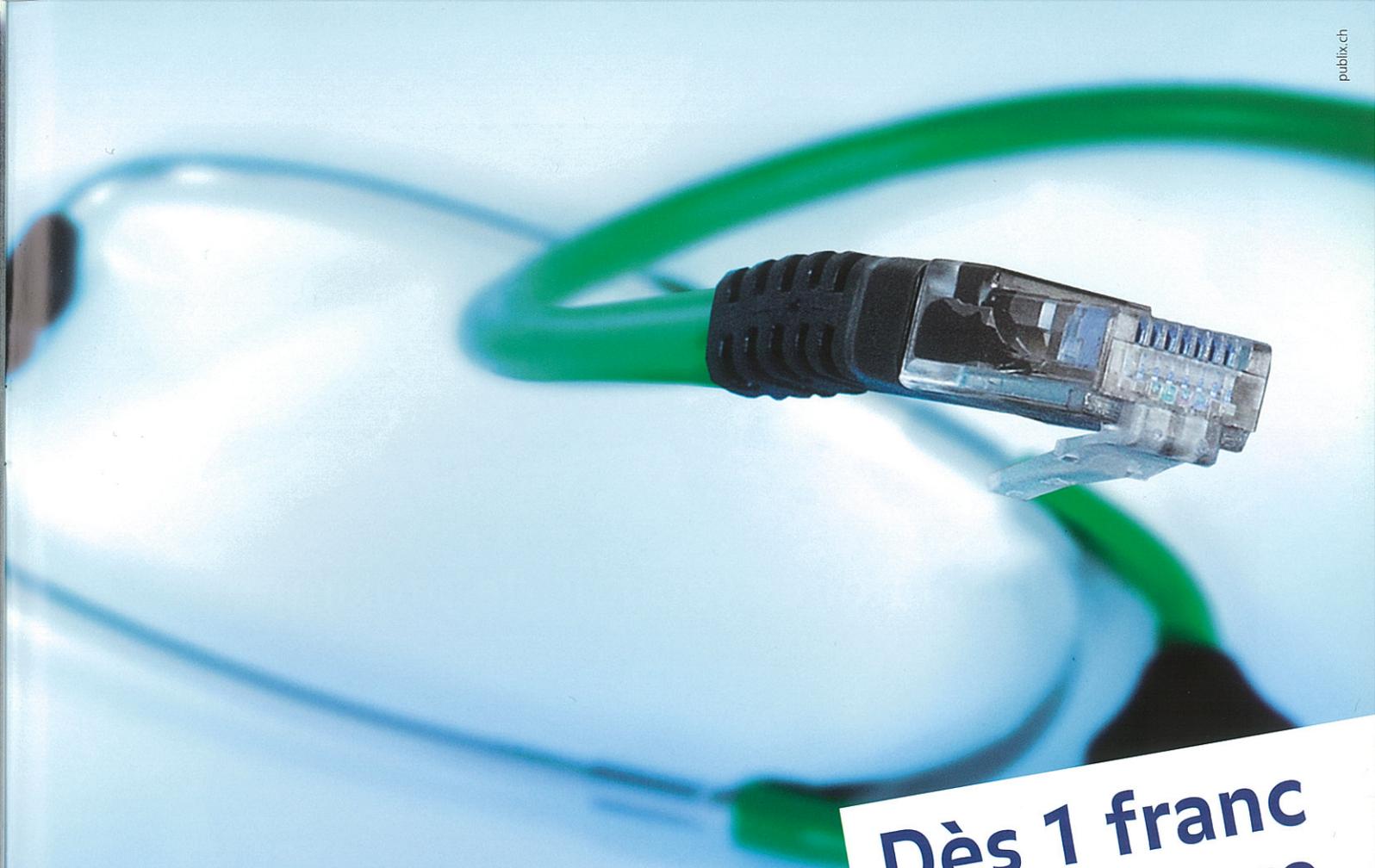
Chez la Dresse Catherine Lomier Viret à Valeyres-Montagny, vous êtes accueilli par son lumineux sourire et... un guerrier chinois ! Pour étonnante qu'elle soit, la présence de cet imposant personnage, copie grandeur nature d'un général garde d'honneur du tombeau du premier empereur de la dynastie des Qin (259-210 av. J.-C.), ne doit rien au hasard.



Joyeux Noël



A chacun son arbre
pourvu que la fête
soit belle



**Dès 1 franc
par facture**

Jamais
l'administration
d'un cabinet n'a été
si simple et
si bon marché

Tout ce dont vous avez besoin pour facturer avec la Caisse des Médecins est un mot de passe. Nul besoin de logiciels pour inclure les mises à jour et la sauvegarde de toutes les données ainsi que la gestion des débiteurs et bien d'autres choses encore.

Ä	K	ÄRZTEKASSE
C	M	CAISSE DES MÉDECINS
		CASSA DEI MEDICI

CAISSE DES MÉDECINS
Société coopérative · Agence Vaud
Chemin de Cloalet 4 · 1023 Crissier
Tél. 021 631 35 60 · Fax 021 631 35 69
www.caisse-des-medecins.ch
vaud@caisse-des-medecins.ch



Vos laboratoires vaudois de proximité



Aurigen et Polyanalytic sont des laboratoires d'analyses médicales suisses, basés au centre de l'Arc lémanique.

*Offrir un diagnostic
médical de qualité*



 **aurigen**
centre de génétique et pathologie

Avenue de Sévelin 18 • 1004 Lausanne
tél. +41 21 623 44 00 • fax +41 21 623 44 10
• www.aurigen.ch • info@aurigen.ch

*Garantir le meilleur
suivi biologique*



 **polyanalytic**
diagnostics d'analyses médicales

Rue de la Gare 11 • 1110 Morges
tél +41 21 804 92 50 • fax +41 21 802 40 60
• info@polyanalytic.ch • www.polyanalytic.ch
LAUSANNE • MORGES • NYON

Spécialités biologiques et médicales

Hématologie • Chimie clinique • Immunologie • Allergologie • Hormonologie • Sérologie infectieuse
Sérologie parasitaire • Bactériologie • Mycologie • Parasitologie • Biologie moléculaire • Cytologie • Pathologie • Génétique